

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel (arrivé à 19h48), Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Monsieur BERNARD Anthony (arrivé à 19h52), Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents : Madame LE GAL Martine, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LE RAY Béatrice Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LIDURIN Christelle, Madame BERTHELOT Céline, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Madame CONAN Patricia

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Madame CONAN Patricia en qualité de secrétaire de séance.

Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 13 juin dernier, ce point avait fait l'objet d'échanges suite aux annonces gouvernementales.

Les enseignants de l'école Marc Chagall avaient transmis début juin, à Monsieur le Maire un avis en faveur du retour à la semaine à 4 jours, avec pour argument premier le fait d'être sur le même rythme que l'école Saint Melaine. Le conseil municipal avait émis un avis dans ce sens en faveur d'un retour de la semaine scolaire organisée sur 4 jours en argumentant également sur une harmonie des horaires entre les deux écoles. Monsieur Le Maire avait rappelé que le conseil d'école se réunissait le 27 juin et que le procès verbal de cette réunion mentionnant la décision du conseil d'école avec une proposition d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017/2018, serait transmis à l'académie.

Le conseil d'école rapporte qu'un sondage a été effectué auprès des familles : sur un total de 48 familles sondées, 34 se prononcent en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours, 7 se prononcent contre le retour à la semaine de 4 jours et 7 familles sont sans avis et ont précisées qu'elles s'adapteront au choix final. Lors du conseil d'école, des points positifs et négatifs propres aux 2 organisations des temps scolaires ont été évoqués. Après ces différents échanges, la question du retour de la semaine à 4 jours a été mise au vote : 9 voix pour le retour à 4 jours, et 2 voix contre.

Le décret a été publié le jour du conseil d'école et le procès verbal de ce dernier a été transmis pour demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours. L'académie a transmis un courrier en date du 6 juillet accordant la dérogation et fixant les nouveaux horaires sur 8 demi-journées : lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h50/12h et 13h30/16h20.

Arrivée de Monsieur ADRIAN Daniel à 19h48.

Monsieur ROSELIER Frédéric s'interroge de l'impact sur les agents pour le temps qui était consacré aux TAPS (Temps d'Activités Périscolaires). Monsieur Le Maire précise qu'une personne en contrat CAE avait été embauchée depuis août 2014 pour participer aux TAPS et permettre de dégager du temps aux autres agents qui intervenaient également pour les TAPS. Le contrat ne sera pas renouvelé et la personne a été prévenue que son emploi ne perdurerait qu'à la condition du maintien des TAPS. Il en est de même pour la personne recrutée en CDD (contrat de 216h sur l'année scolaire 2016/2017) : le contrat s'est terminé le 8 juillet.

En considération du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et du souhait manifeste d'une harmonisation de l'organisation du temps scolaire pour les deux écoles de la commune, et après prise en compte de l'avis du conseil d'école en date du 27 juin 2017, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017/2018 pour l'école Marc Chagall.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 12 voix pour le retour de la semaine à 4 jours et 1 abstention, émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 pour l'école Marc Chagall.

Monsieur LE NET Serge précise et conclut que le conseil municipal confirme ainsi le souhait du conseil d'école.

Construction local technique : offres retenues

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché était en cours pour la construction d'un local technique au terrain de football. Le chantier estimé à 95000€ est conclu pour un montant de 70512.98€ :

- ✓ Gros œuvre : entreprise Eugène BERNARD – PLUMELIN (43000.00€ HT)
- ✓ Charpente : SARL ACM (3007.72€ HT)
- ✓ Etanchéité : MATHAREL ETANCHEITE (2236.00€ HT)
- ✓ Couverture : LUEL SA (9600.00€ HT)
- ✓ Menuiserie : SARL GOUEDARD (9199.26€ HT)
- ✓ Electricité : SARL E2I (3470.00€)

Monsieur Le Maire précise le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Le plan de financement de cette opération se présente comme indiqué ci-dessous :

- ✓ Coût total TTC : 97 509.60€ (cout de la construction et des études)
- ✓ Conseil Général (20 % sur le HT) : 16 251.60€
- ✓ Autofinancement ou emprunt : 81 258.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide : d'arrêter le projet construction d'un local technique au terrain de foot, d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PST.

Arrivée de Monsieur BERNARD Anthony à 19h52.

Monsieur ROSELIER Frédéric demande quelques précisions quand à la destination de ce bâtiment. Monsieur Le Maire précise qu'il s'agira des pièces techniques destinées au terrain de football (local arrosage et local électrique), le local technique destiné à l'entrepôt du véhicule du responsable technique et du petit matériel, ainsi que 3 box destinés à être mis à disposition des associations.

Monsieur ADRIAN Daniel interroge sur la date prévue de fin de travaux. Il est prévu que les travaux de gros œuvre débutent courant d'été et la fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

La commission Sports et Associations est invitée à réfléchir à la mise à disposition des box (Quelles associations pourront en disposer ? Pour quelle utilisation ? Quelles seront les règles d'utilisation et de mise à disposition ?...). Monsieur ADRIAN Daniel sera également associé à ce travail.

COMPTES RENDUS

RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Madame Annick JEZEQUEL ayant fait valoir ses droits à la retraite, une nouvelle personne en contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) a été recrutée à compter du 17 juillet pour une durée initiale de un an. Il s'agit de Madame Pauline DUFRANNE qui interviendra sur les temps de midi pendant les périodes scolaires et travaillera en binôme pour l'entretien des bâtiments avec Madame Françoise LE GALLIARD.
- ✓ Responsable Technique Communal: Monsieur Sylvain FRANCOISE a démarré le 3 juillet à temps plein sur la commune de PLUMELIN. Il s'agit d'un agent déjà en poste aux services techniques de Centre Morbihan Communauté. Monsieur LE NET Serge précise qu'il s'agit d'une personne avec un profil polyvalent et lui permettant d'être compétent sur ce type de poste , tout en ayant déjà une certaine connaissance du territoire.

IMPAYES

Monsieur Le Maire précise qu'un travail préparatoire est en cours pour mettre en place une procédure formalisée permettant de relancer les personnes ayant des impayées en imposant des dates butoirs de règlement et d'éventuelles sanctions. La procédure sera détaillée lors d'un prochain conseil municipal pour validation. Les impayés concernent essentiellement les factures de garderie, cantine et location de salles.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil municipal des jeunes sera accueilli au Sénat le 26 octobre 2017 à 11h00 par le sénateur de l'Hérault Monsieur Henri CABANEL pour une visite du Palais du Luxembourg.

La visite peut accueillir 40 personnes : les conseillers municipaux intéressés sont invités à se joindre au conseil municipal des jeunes. Les inscriptions sont à confirmer dès que possible auprès de Gwénaëlle PEREZ-JAN, l'agent d'accueil en mairie.

S'inscrivent et confirment leur présence pour la journée du 26 octobre :

- ✓ Martine LE GAL
- ✓ Patricia CONAN
- ✓ Pierre GUEGAN
- ✓ Daniel ADRIAN
- ✓ André BOURGES
- ✓ Sabrina LE BOULER
- ✓ Noëllie LE PALLEC

Les autres conseillers intéressés sont invités à se faire connaître rapidement. Madame Agnès LE GOUGAUD, maire honoraire sera également invitée.

Des devis sont en cours auprès d'autocaristes, intégrant une autre visite l'après-midi afin de proposer une journée complète de sortie.

COLUMBARIUM

Monsieur Le Maire détaille un projet de columbarium permettant d'accueillir une trentaine de caves urnes :

- ✓ hauteur : environ deux mètres
- ✓ environ 25/30 cms en partie basse
- ✓ plaques de 50 cms
- ✓ emplacement pour pots de fleurs
- ✓ l'ossuaire serait adossé au mur de l'école
- ✓ jardin du souvenir (exemple di jardin du souvenir installé sur la commune de BRECH)

Monsieur Le Maire souligne que ce projet est à prévoir rapidement. De la végétation pourra être plantée pour éclaircir le lieu et apporter de la couleur.

Madame MARECHAL Corinne interroge sur le columbarium existant. Monsieur Le Maire précise que son état se dégrade et qu'il est urgent de le remettre en état.

Un projet complet sera proposé au conseil municipal de septembre ou octobre.

FERMETURE DES PORTAILS DES ECOLES

Monsieur Le Maire expose que la société PRO FERMETURE a transmis une proposition d'équipement de portails destinés aux écoles et répondants aux normes de sécurité. Il s'agit d'un équipement couplé téléphone/ télécommande avec ouverture à distance. Le devis s'élève à environ 5000€ HT pour l'équipement des deux écoles. Des travaux pour disposer de l'électricité à l'entrée seront à prévoir.

Monsieur Le Maire précise que les travaux d'équipement du portail de l'école Marc Chagall sont pris en charge par la mairie et interroge l'assemblée concernant la prise en charge du portail de l'école Saint-Melaine.

Monsieur ADRIAN Daniel explique qu'il lui semble nécessaire de marquer une différence entre le service public et le service rendu à un privé et propose un système de location.

Des membres de l'assemblée notent que la sécurité est identique pour tout le monde.

Monsieur ROSELIER Frédéric cite l'exemple de l'école Notre dame de Plasker à Locminé, où l'école a fait don à la commune du parking situé devant l'école.

Monsieur le Maire rappelle que le portail sert aussi pour la garderie.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas précise que le portail appartient à la commune ainsi que la cour qui est mise à disposition de l'école Saint-Melaine.

Monsieur Le Maire souligne la difficulté à trouver des entreprises proposant des installations de portails adaptés aux spécificités et besoins des écoles dans le cadre de ces nouvelles normes.

Monsieur ADRIAN Daniel souhaite revoir l'entreprise EA2I pour une nouvelle proposition.

Madame LE PALLEC Noëllie estime que le coût annoncé pour la sécurisation des portails est élevé et propose de se renseigner de son côté.

Monsieur Le Maire souhaite que les travaux soient réalisés rapidement et propose au conseil municipal de se prononcer sur la décision à prendre.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix en faveur de la réalisation des travaux dans les deux écoles de la commune.

Commission municipales

➤ **Sports et associations**

- La réunion de préparation pour organiser le planning d'utilisation des salles à la rentrée 2017/2018 vient de se tenir : pas de changements majeurs par rapport à l'an dernier.
- L'association Ping Plum vient d'informer la mairie qu'elle était dissoute. Les membres qui souhaitent continuer vont se rapprocher de Locminé

➤ **Affaires scolaires/sociales**

- Domicile partagé
 - Le barbecue organisé le mercredi 5 juillet avec les familles et les résidents a rencontré un beau succès avec de nombreuses familles présentes.
- Ecole Marc Chagall – travaux prévus durant l'été :
 - Travaux de peinture : classes et préau avec choix pour des couleurs vives
 - Déplacement des tableaux numériques
 - Installation des nouveaux tableaux triptyques
 - Travaux d'agencements divers (étagères...)
 - L'extérieur du préau ne sera pas fait cette année

➤ **Travaux**

- Les toilettes publiques seront repeintes prochainement
- Le programme de voirie est quasiment terminé
- Peinture (ligne blanche, passage piéton) sur les routes départementales : la demande sera faite auprès du Conseil Départemental)
- Terrain de foot : l'entretien annuel est en cours

➤ **Enfance et jeunesse**

- Restaurant scolaire : après les visites effectuées en juin, la commission se réunira en septembre pour travailler sur le projet

➤ **Communication**

- Le bulletin PLUMELINFOS a été distribué par La Poste début juillet
- Le prochain numéro sortira en octobre

Questions et informations diverses

➤ **Inauguration terrain de foot**

- 12 août à partir de 15 H 30
- Match féminin : GUIMGAMP/ LA ROCHE SUR YON
 - Entrée 4 € - gratuit pour les invités
- Matin : tournoi de BUBBLE FOOT 10H – 12 H avec buvette
- S'il n'est pas possible d'organiser le match sur le nouveau terrain, celui se déroulera sur le terrain du haut.
- Conseillers municipaux qui seront présents : Pierre GUEGAN/ Nicolas LE BOULAIRE / Éric LORGEUX / André BOURGES / Serge LE NET
- Arbitres officiels doivent être payés (habituellement payés par les équipes)
- Nom du terrain : pas de nom car il s'agit d'un terrain d'entraînement

- Pique-nique géant : Monsieur ROSELIER Frédéric note qu'il y a une Résidence à coté de l'Espace de Loisirs du Tarun et qu'il serait judicieux de prévoir l'eau, l'électricité et des WC

La séance est levée à 21h30

Prochain conseil municipal le mardi 12 septembre à 19h30